La Suisse comme paradis fiscal au XXe siècle dans le Journal de Genève et la Gazette de Lausanne

Yann Bolliger, Pietro Carta, Romain Mendez 5 décembre 2018

1 Contexte historique

La place financière suisse a vu une énorme croissance presque non perturbée tout au long du XXème siècle. Cela a été possible grâce à la neutralité et la stabilité de la Suisse notamment en période de guerre mais surtout aussi grâce au «secret bancaire» (Mazbouri et al. 2012, p. 512). Ce dernier est déjà une pratique des banques suisses au XIXème siècle quand les grandes banques ¹ commencent à dominer la place financière suisse. Ces banques-là profitent considérablement des afflux de capitaux étrangers. Pendant la Grande Guerre ou les banques utilisent le secret bancaire pour attirer les capitaux étrangers fuyant de lourdes fiscalités implémentées par les pays en guerre (Mazbouri et al. 2012, p. 484-486).

Cela leur permet de devenir une force majeur à l'échelle de la finance mondiale ainsi qu'une qu'une influence principale dans la politique nationale. En effet, l'influence des banques dans la politique fédérale est tellement grande que le secret bancaire est renforcé par la loi sur les banques en 1934, sans susciter de grands débats au parlement (Guex 1999). L'introduction de cette loi est vue aujourd'hui comme la troisième étape de l'avènement des paradis fiscaux contemporains (Chavagneux & Palan 2012, p. 29). La première étape étant les états Delaware et New Jersey qui attirent des entreprises avec des taxes très basses vers la fin du XVIIIème siècle. Une décision de juges anglais en 1929 disant qu'une entreprise qui a son siège à l'étranger n'est pas passible de l'impôt anglais a marqué la deuxième étape. Comme ces deux étapes ont eu lieu dans des pays anglophones le terme anglais $tax\ haven$ a été repris dans le français comme $paradis\ fiscal$.

Avec la seconde guerre mondiale, de nouveau, la place financière Suisse profite à nouveau de la fuite de capitaux étrangers provenant de pays en guerre. Sous couvert de la neutralité, les banques suisses arrivent à maintenir des liens très proches avec tous les belligérants, mais surtout avec les forces de l'Axe. Ce qui mène la Suisse dans une grande isolation diplomatique à la fin de la guerre. Par exemple, les États-unis gèlent les avoirs des banques suisses déposés en Amérique déjà en 1941. Néanmoins la diplomatie Suisse obtient le maintien du secret bancaire contre les revendications des vainqueurs. Cela marque le début d'une période de croissance sans précédent pour la place financière pendant les «trente glorieuses» (Mazbouri et al. 2012, p. 495).

Mais après la guerre, à l'étranger, le secret bancaire suisse reste objet de fortes critiques. Les plus importants critiques étant les États-unis et la France (Mazbouri et al. 2012, p.503). Dans la deuxième partie du XXe siècle, la diplomatie américaine obtient de la Suisse quelques concessions qui ont toutefois très peu d'impact. Après 1968, des critiques intérieures commencent a troubler le consensus de la population suisse à faveur du secret bancaire. L'organisation tiers-mondiste "Déclaration de Berne" (Weibel 2 fevrier 2018) se forme et disent lutter contre "l'exploitation" des pays en voie de développement par le secteur financier et industriel suisse. Cette organisation lance, conjointement avec le Parti Socialiste, une

^{1.} Union de Banques Suisses, Schweizerische Kreditanstalt (Crédit Suisse), Schweizerische Volksbank, Banque Leu, Eidgenössische Bank, Société de Banque Suisse, Banque Commerciale de Bâle et le Comptoir d'Escompte

initiative populaire contre le secret bancaire en 1984². L'initiative populaire est toutefois rejeté par une forte majorité des suisse (70%).

Avec l'accord du peuple, les grandes banques ont ainsi maintenu le statut privilégié de la place financière pendant plus que 50 ans. Ils l'ont défendu contre la pression de l'intérieur et de l'extérieur. Ce n'est seulement après la crise financière en 2007 que, sous la pression de l'OCDE, le secret bancaire est levé envers les citoyens des pays faisant partie de cette organization. Il reste en vigeurs envers les citoyens suisses et les citoyens de pays en dehors de l'OCDE (Guex fevrier 2011).

Dans le cadre de notre recherche nous essayerons de retrouver ces événements dans la presse romande. Celle-ci étant plutôt proche des cercles financiers – surtout le «journal de Genève» (Clavien 31 octobre 2018) –, nous évaluerons aussi leurs positions sur le secret bancaire et si cette proximité peut-être confirmée par les articles du corpus. Afin de nous demander, comment évolue la couverture médiatique du secret bancaire au XXe siècle?

2 Information Bibliographiques et de Corpus

Nous admettons dans notre analyse les articles extrait de la "Gazette de Lausanne" et du "Journal de Genève", issus dans les deux journaux pendants la période 1900-1995. Pour restreindre l'analyse aux article pertinents, le corpus d'articles des deux journaux sera filtré en ne gardant que les articles contenant des mots clés, repérés à travers l'analyse de nos autres sources primaires et secondaires.

Les sources primaire que nous analysons, outres que les archives du Temps, sont de nature politique, juridiques, ou diplomatique.

La "Déclaration de Berne" en collaboration avec le Parti Socialiste publie en 1978 le pamphlet "Les Secrets du secrets bancaire suisse" (Giovannini 1978) où les conséquences internationales et intérieures du secret bancaire sont dénoncé. Cet ouvrage nous expose au discour qui entourait le sujet pendants les années 70s et 80s. Un nombre de scandale pertinents au secret bancaire en sont les protagonistes.

Les sources juridiques nous témoignent d'un conflit entre la Suisse et des pays étranger dans le domaine du secret bancaire. La sentence du tribunal fédéral. La sentence du tribunal fédéral (Tribunal Fédéral 1970) en faveur du maintien du secret bancaire en 1970 nous montre que la loi est appliqué avec conviction.

Nous étudierons aussi l'accord bilatéral entre la Suisse et les Etats-Unis sur le secret bancaire, comme témoigné dans un rapport du US Department of State (1983).

L'histoire financière suisse a été étudié extensivement par Sébastien Guex et Malik Mazbouri (Guex 1999) (Guex 2000) (Mazbouri et al. 2012). Les aspects juridiques du secret bancaire ont été déja étudié en 1969 par Mueller (1969). La spécificité du cas suisse au niveau international est analysé par Meier (Meier et al. 2012).

Mots clés : secret bancaire, place financière suisse, banques suisses, forfait fiscal, liechtenstein, impôt anticipé, pots-de-vin, manipulation boursières, paradis fiscal, compensateurs, corruption, affaire chiasso, argent sale, blanchiment.

3 Outils Méthodologiques

Afin de pouvoir traiter en un temps raisonnable notre corpus de texte, plusieurs pistes d'analyse s'offrent à nous. Dans un premier temps un filtrage des articles s'impose, pour ne travailler que sur des articles contenant des termes importants du sujet (voir la liste de terme clés dans la précédente partie).

Ensuite, nous pensons procéder à des visualisations du corpus filtré avec des logiciels tel que Iramuteq afin de voir les relations entre les mots (quels mots se suivent souvent, et quelle est leur connotation).

Avec de telles visualisation nous voulons aussi que cela nous permette de trouver plus de mots-clés, par exemple dans la Figure 1. Nous pouvons voir que les mots Secret et Bancaire sont peu liée au

^{2.} Initiative populaire "contre l'abus du secret bancaire et de la puissance des banques". https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/va/19840520/index.html

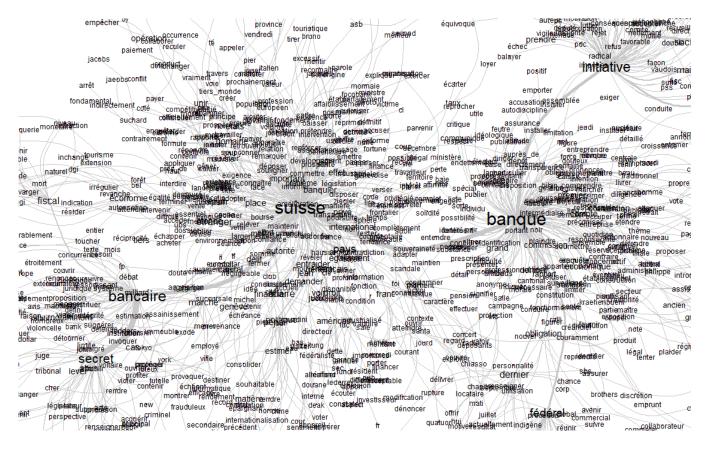


FIGURE 1 – Zoom dans la visualisation sur les articles contenant les mots "secret bancaire" dans l'année 1984 dans le $Journal\ de\ Gen\`eve$

mots initiative populaire en 1984 (alors que c'est une année d'initiative populaire sur le sujet du secret bancaire). Ici on peut voir que les thèmes en question sont toujours liés à la Suisse en elle-même. Dans les mots autour de "initiative" on peut trouver d'autres mots forts comme "balayer" ou "socialiste", ce qui indique par exemple une certaine position dans les articles parlant de l'initiative.

Nous voulons tenter de répondre aux questions suivantes : A qui est-ce que la parole est-elle donnée dans les journaux ? Est-ce que les acteurs étrangers s'expriment ? Et surtout est-ce que les banques sont promues ?

Cette dernière question nous amène à nous demander, comment détecter si les banques sont promues et/ou critiquée? L'idée actuelle est de voir si des mots-clés traditionnellement associé au point de vu positif sont dans les articles abordant le sujet ou non (tel que PIB, emploi, croissance ...).

Nous pensons donc utiliser les sources secondaires pour forger une attente du corpus, ceux à quoi nous nous attendons après ce type d'analyse. C'est à dire par exemple utiliser les informations recueillies sur les rédactions des journaux dans la conférence du 31 Octobre "Un parcours singulier dans l'histoire de la presse romande : "Gazette de Lausanne" (1798-1991) et "Journal de Genève (1826-1998)" par Prof. Alain Clavien afin de vérifier nos résultats avec les différentes tendances des rédactions de ces deux journaux. Cela devrait pouvoir nous servir de garde-fou sur nos résultats. Une fois ce travail accompli, nous nous servirons des résultats pour analyser la position idéologique des journaux au fil du temps dans la période étudiée.

Références

- Chavagneux, C. & Palan, R. (2012), Une histoire des paradis fiscaux, in 'Les paradis fiscaux', Éditions La Découverte, Paris, chapter II., pp. 27–50.
- Clavien, A. (31 octobre 2018), 'Un parcours singulier dans l'histoire de la presse romande : "gazette de lausanne" (1798-1991) et "journal de genève (1826-1998) (conférence)'.
- Giovannini, P. L. (1978), Les secrets du secret bancaire suisse, Déclaration de Berne, Lausanne.
- Guex, S. (1999), 'Les origines du secret bancaire suisse et son rôle dans la politique de la confédération au sortir de la seconde guerre mondiale', Genèses. Sciences sociales et histoire 34(1), 4-27.

 URL: https://www.persee.fr/doc/genes_1155-3219_1999_num_34_1_1549
- Guex, S. (2000), 'The origins of the swiss banking secrecy law and its repercussions for swiss federal policy', The Business History Review 74(2), 237–266.

 URL: http://www.jstor.org/stable/3116693
- Guex, S. (fevrier 2011), 'Les neuf vies du secret bancaire helvétique', Le Monde diplomatique pp. 4-5. URL: https://www.monde-diplomatique.fr/2011/02/GUEX/20150
- Mazbouri, M., Guex, S. & Lopez, R. (2012), Finanzplatz schweiz, in 'Wirtschaftsgeschichte der Schweiz im 20. Jahrhundert', Schwabe, Basel, chapter 2.2, pp. 467–518.
- Meier, H. B., Marthinsen, J. E. & Gantenbein, P. A. (2012), Swiss banking secrecy, in 'Robert W. Kolb Series', John Wiley & Sons, Inc., Hoboken, NJ, USA, pp. 97–149.
- Mueller, K. (1969), 'The swiss banking secret', International and Comparative Law Quarterly 18(2), 360–377.
- Tribunal Fédéral (1970), 'Swiss court decision concerning obligation of banks to furnish information in tax fraud proceedings', *International Legal Materials* 9(3), 567–582.

URL: http://www.jstor.org/stable/20690634

US Department of State (1983), 'Switzerland—united states: Memorandum of understanding to establish mutually acceptable means for improving international law enforcement cooperation in the field of insider trading', *International Legal Materials* **22**(1), 1–12.

URL: http://www.jstor.org/stable/20692536

Weibel, A. (2 fevrier 2018), 'Déclaration de berne'.

URL: http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F47101.php